

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE FLORO TP – REFECTION EN ENROBE</b> <b>SUITE AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU</b> <b>RESEAU EAUX PLUVIALES RUE URBAIN</b> <b>LEFRANCOIS</b> <b>ARRETE N° 2022/035</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté municipal n° 2021/242 en date du 30 novembre 2021 pour des travaux de renforcement du réseau eaux pluviales rue Urbain Lefrançois à Ifs ;

VU l'arrêté municipal n° 2021/263 en date du 23 décembre 2021 autorisant le report des travaux ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 4 février 2022 de la société FLORO TP sollicitant la ville pour des travaux de réfection en enrobé rue Urbain Lefrançois ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société FLORO TP est autorisée à réaliser, à partir 14 février 2022 et pour une durée de 15 jours, des travaux de réfection en enrobé suite aux travaux de renforcement du réseau par ajout d'un caniveau rue Urbain Lefrançois à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, une restriction de circulation sera mise en place et le stationnement sera interdit.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLORO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société FLORO TP ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 8 février 2022

Le Maire,  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**

